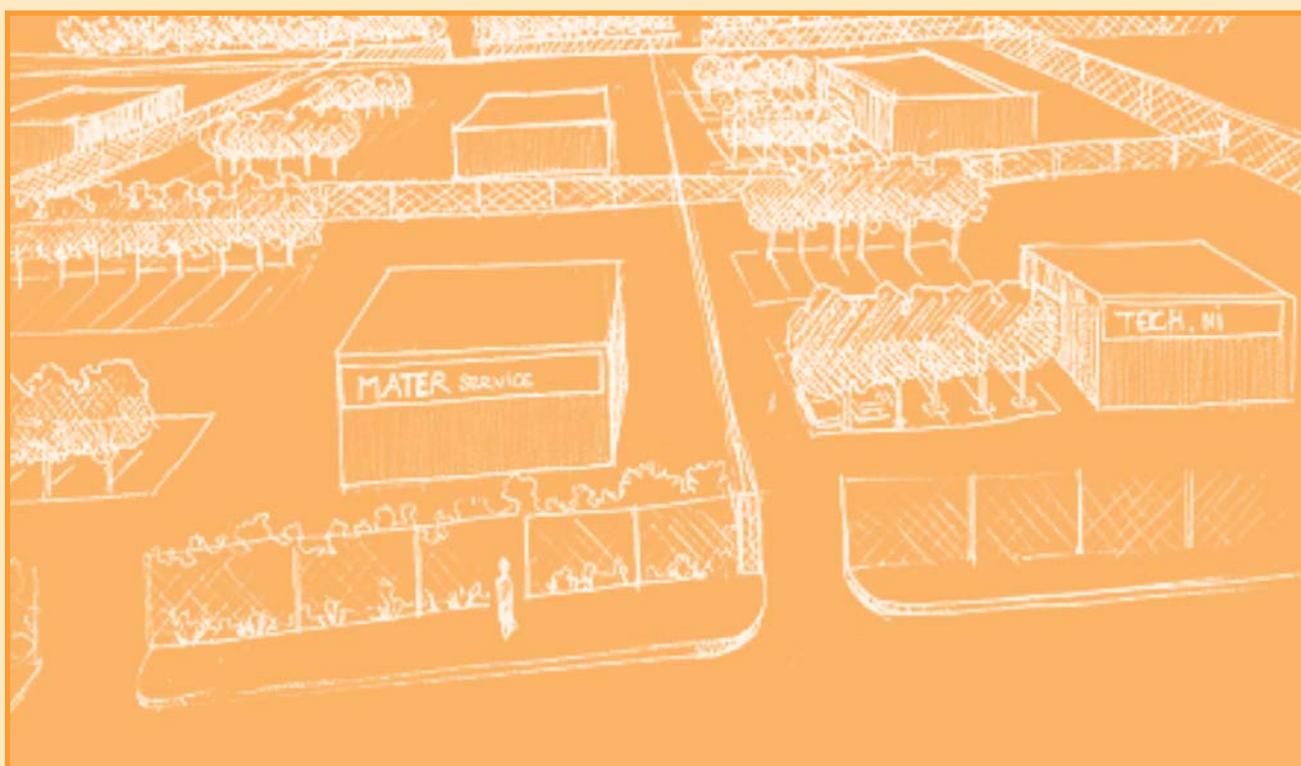


Activités économiques



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

LES CARRIÈRES


 N°21

Contexte

Le Pays Midi-Quercy compte de nombreuses carrières à ciel ouvert dont l'exploitation est achevée (Septfonds, Varen-Lexos, Bruniquel, Molières...) ou qui sont en activité (Montricoux, Laguépie, Cazals...).

Les fronts de taille qu'elles ont ouverts dans la roche laissent transparaître la diversité géologique du sous-sol du Pays Midi-Quercy et les couleurs des matériaux qui ont marqué le bâti pendant des siècles : l'argile, le calcaire, la castine, etc.

Certaines carrières ont été recolonisées par la végétation naturelle, d'autres (Varen-Lexos) ont fait l'objet d'un réaménagement du site. Certaines, comme celle de Septfonds, sont pratiquement en milieu urbain, d'autres ont été utilisées comme décharges.

Les anciennes carrières représentent un héritage à gérer. Entre 1965 et 1985, la réglementation n'imposait pas de réaménagements forts et de nombreuses carrières ont cessé d'être exploitées sans faire l'objet de réaménagements suffisants. De plus, lors de la demande d'autorisation d'exploitation par des carriers, il est parfois difficile pour les élus communaux de mesurer tous les impacts en terme d'environnement, de nuisances et de paysage que l'exploitation va générer.

Il est important de **traiter le devenir des carrières à l'échelle intercommunale** (carrières en activité et à l'abandon) du fait de leur grand nombre et de leur **enjeu à l'échelle du Pays**. Par exemple, pour les carrières dont l'activité est arrêtée, prendre en compte les volets sécurité, protection de l'environnement (pollution du sol, de l'eau) et usages des sols.

L'acquisition de compétences localement et l'application des principes des différentes chartes du Pays (charte de Développement Durable, charte Patrimoine et Paysages pour Demain, projet de charte de l'Eau...) donneront des directions pour le traitement des carrières à venir.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Traiter de manière intercommunale le devenir des carrières en cours d'exploitation, fermées ou abandonnées,
- Mettre en sécurité les sites et redonner une utilisation aux sites lorsque cela est possible,
- Éviter la pollution des sols et de l'eau dans les sites fermés,
- Intégrer les sites fermés au mieux dans le paysage,
- Aider les collectivités à négocier les autorisations d'exploitation,
- Conserver les carrières locales pouvant fournir des matériaux pour la restauration, voire la construction.

2- CONTENU

- Répertoire les carrières fermées,
- Établir un diagnostic lié à la sécurité, à l'environnement et au foncier de ces sites,
- Mettre en place des actions de retraitement,
- Attribuer à ces sites de nouveaux usages (économiques, liés aux loisirs, à l'environnement...),
- Négocier avec les exploitants des carrières en activité (mise en place de procédures pour limiter le bruit, les poussières...),
- Faire participer la collectivité à la définition de la réhabilitation du site en fin d'exploitation, au moment de la négociation des autorisations d'exploiter (notamment d'un point de vue paysager).

3- LOCALISATION

En Pays Midi-Quercy.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Il serait préférable de mener une étude à l'échelle du Pays, mais certains sites, tel celui de Montricoux, vont faire l'objet d'une négociation prochaine pour une nouvelle attribution d'autorisation d'exploiter et doivent être pris en compte rapidement.

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : les carriers, puis les services de la DRIRE, de la DDE...
- **Études opérationnelles** : bureaux d'études, écologues, paysagistes, services techniques.
- **Travaux** : entreprises locales ou spécialisées...

6- ILLUSTRATIONS



*Exemple : les **carrières** recréent de véritables falaises dans le **paysage** caussenard.*

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

REQUALIFICATION PAYSAGÈRE

LES ZONES D'ACTIVITÉS



Contexte

Les activités économiques existantes nécessitent de l'espace pour leur développement et se délocalisent encore du centre urbain vers l'extérieur.

L'accueil de nouvelles activités nécessite aussi un espace aménagé spécifique.

Il est important pour le maintien de la qualité paysagère du Pays Midi-Quercy de soigner l'aménagement des zones d'activités et leur insertion le long des axes de communication, afin de mettre en valeur l'activité économique du Pays et les entrées de villes ou de bourgs, où les zones d'activités sont le plus souvent placées.

Il y a maintenant suffisamment d'expériences pour ne pas commettre les erreurs qui ont défigurés les entrées de nombre de villes grandes et moyennes en France, dans les années passées.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Donner une bonne image de marque aux activités localisées en Pays Midi-Quercy, renforcer son attractivité économique et l'implantation de nouvelles activités,
- Requalifier les zones d'activités existantes et concevoir de futures zones,
- Rendre accessibles les zones d'emplois aux modes de déplacements doux et à d'autres modes de transports motorisés que la voiture (transport en commun, train selon le cas),
- Préserver la qualité des entrées de ville,
- Améliorer la prise en compte de l'environnement, de la procédure Haute Qualité Environnementale (HQE) pour les bâtiments d'activités, etc.

2- CONTENU

- Travailler le plan d'organisation de la zone en profondeur et pas seulement en linéaire le long de la route principale,
- Soigner l'effet de vitrine le long de la voie principale,
- Établir un cahier des charges à l'attention des entreprises. Il précisera un certain nombre de données :
 - *Architecture* : volume, hauteur du bâtiment, matériau,
 - *Environnement et paysage* sur les parcelles et clôtures, traitement des déchets, de l'eau, de l'air, du sol, du bruit, des matériaux, démarche HQE : énergies renouvelables, imperméabilisation des surfaces, réseau séparatif, traitement des déchets, évacuation des eaux, etc.
 - *Signalétique* : signalisation, préenseignes et enseignes,
 - *Mode d'implantation sur la parcelle et par rapport à la voie*,
 - *Position et aménagement des parkings* : sur la parcelle et sur l'espace commun,
 - *Aménagement des aires de stockage*.
- Traitement des limites entre espace public et espace privé (clôtures, haies...),
- Selon les cas, requalifier certains espaces privés et définir des règles de gestion et d'entretien,
- Requalifier les voiries et leurs abords dans l'espace public (paysage, mobilier, éclairage...),
- Planter un « masque visuel » dans les cas où les interventions sur le site sont impossibles ou trop onéreuses,
- Penser au préverdissement des zones à construire (zones d'activités, lotissements) en utilisant les essences locales, voire des plants forestiers. Pour le choix d'essences locales, se reporter aux palettes végétales proposées dans les « Plans de paysage » des trois terroirs (chapitre 5).
- Créer un réseau de déplacements doux ou de transport collectif entre les zones d'habitat et les zones d'emplois.

3- LOCALISATION

Zones d'activités concernées (requalification des zones existantes, extension ou création) : Caussade, Monteils, Nègrepelisse, St-Étienne-de-Tulmont, Caylus, Laguépie, Septfonds, Réalville, Albias, Bioule.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cette démarche nécessite à la fois une étude technique, une action d'animation et de négociation, ainsi qu'un suivi :

- L'étude technique, portée par la Commune, définira le parti d'aménagement ou de retraitement paysager de la zone d'activité ainsi que le cahier des charges pour les entreprises.
- Un partenariat fort est à engager avec les entreprises présentes, dans le cas d'une zone d'activité existante. Il permettra de compléter l'action de la collectivité sur l'espace public par une action des entreprises sur l'espace privé, dans un souci commun de qualité et d'image de marque. Ce partenariat pourra porter sur la signalétique, les enseignes, le traitement de la limite entre espace public et espace privé, l'aménagement des stationnements et l'organisation dans la parcelle.
- Un soin particulier sera porté à la prise en compte des matériaux de construction des bâtiments, du traitement des nuisances environnementales des entreprises, pour concourir à la durabilité des projets.

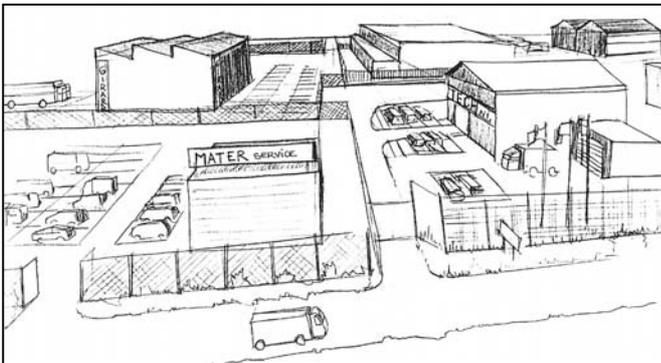
5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : urbaniste et paysagiste, en partenariat étroit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Agence de Développement Économique du Tarn-et-Garonne, la DDE et les entreprises de la zone.
- **Études opérationnelles** : bureaux d'études Voirie Réseaux Divers, DDE, urbaniste, paysagiste, services techniques.
- **Travaux** : entreprises locales, en faisant notamment appel à des entreprises du paysage pour toute la partie végétale.

6- BONNES PRATIQUES

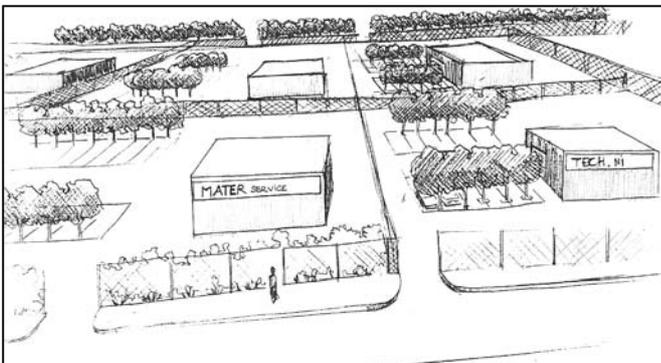
- **Fiche projet pilote n°10** : « Valorisation et gestion de zones d'activités à Caylus ».

7- ILLUSTRATIONS



Zone d'activité sans aménagement organisé

- . Organisation aléatoire des volumes bâtis,
- . Signalisation disparate,
- . Absence de traitement des abords et des clôtures.



Zone d'activité avec un souci paysager et urbain

- . Prescriptions architecturales et urbaines,
- . Insertion paysagère de la zone dans le paysage environnant,
- . Prescriptions relatives à la publicité et à la signalétique,
- . Traitement de l'interface public / privé.

Autour de l'eau



AUTOUR DE L'EAU

IDENTIFIER, PRÉSERVER ET VALORISER

LE PETIT PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

N°23

Contexte

L'eau est un enjeu fort pour le Pays Midi-Quercy : on trouve, sur l'ensemble du territoire, une multitude d'édifices construits à proximité de l'eau ou dans l'eau.

Ce patrimoine bâti lié à l'eau, beaucoup plus visible que l'élément « eau » lui-même, rappelle en tout point du territoire qu'elle est une richesse présente ou cachée selon le sous-sol traversé : perméable dans la Causse, imperméable dans les plaines et les coteaux.

Véritable outil du monde rural, avec souvent une utilisation systématique de la pierre comme matériau de construction et une fonctionnalité précise liée à l'eau (canaliser, recueillir), ce patrimoine est aussi porteur de tradition et fréquemment lié aux travaux agricoles.

Sa valorisation est une priorité, dans la continuité des actions locales déjà engagées (par des associations, des particuliers, le Contrat de rivière...) et un enjeu de développement pour le Pays Midi-Quercy.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Préserver et pérenniser ce patrimoine fragile,
- Lutter contre sa disparition par des actions de restauration,
- Réutiliser et transmettre les techniques anciennes de construction,
- Transmettre et faire découvrir ce patrimoine et son histoire aux usagers du territoire : enfants, habitants, promeneurs, touristes...

2- CONTENU

- **Actions de repérage et inventaire** : moulins, ponts, lavoirs... mais aussi nombreuses constructions plus modestes, souvent à usage privé : puits, puits-gariottes, citernes d'eau, fontaines, réservoirs à eau de pluie, mares empierrées, arches au-dessus des rus, têtes de fossés, etc.
- **Actions de restauration** : nettoyage, restauration des parties endommagées, recherche de matériaux et d'éléments manquants, identification de la provenance de ces matériaux (matériaux locaux préconisés).
- **Actions de protection et de sensibilisation** vis-à-vis des élus, des habitants, des usagers, des écoliers, à la richesse de ce vaste patrimoine en lui redonnant un statut, une fonction et en le protégeant sur le plan réglementaire.

3- LOCALISATION

Sur l'ensemble du territoire.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La restauration de ce patrimoine doit prendre en compte la dimension historique, les techniques de construction anciennes, le respect des matériaux d'origine.

Les actions sur un site doivent tendre à remettre en fonction le patrimoine restauré, y compris le fonctionnement hydraulique : le lavoir et l'eau, la mare empierrée et le ruisseau.

4.1- Sauvegarde et pédagogie

- Repérer et inventorier ce patrimoine appartenant au domaine public et privé, différencier ce qui est visible depuis le domaine public (le long des chemins ruraux, des routes, des villages) en croisant tous les inventaires déjà réalisés sur le territoire.
- Inciter, lors de réorganisations foncières et de modifications du parcellaire sur le domaine privé ou sur les exploitations agricoles, à repérer ce patrimoine (au même titre que les puits mentionnés sur les documents d'urbanisme).
- Dégager des axes prioritaires d'intervention (les éléments les plus remarquables, les plus menacés), des thématiques : les lavoirs, les ponts.

4.2- Restauration

- **Rechercher des partenaires et des porteurs de projets** (publics, privés) pour lancer des opérations de restauration :
 - . avec les communes, pour qu'elles s'engagent à restaurer tout le patrimoine public sur leur territoire,
 - . avec les particuliers, pour lancer des actions prioritaires sur certains thèmes (les mares empierrées, les lavoirs...), sur des sites précis (éléments visibles depuis les chemins, les routes, les GR de Pays, les PR, etc.).
- **Établir un cahier des charges** : quantifier et définir les travaux, trouver les matériaux, les partenaires techniques et financiers, les entreprises, cartographier les travaux réalisés, les récoler.
- **Mettre en place des chantiers-écoles** en associant les habitants, les entreprises, les associations, les communes sur des éléments-repères du territoire, par exemple restaurer un pont (qui permettra de nouveau de traverser un cours d'eau...).

4.3- Valorisation

- Mettre en place des visites de sites, ouvrir des chantiers de restauration remarquables,
- Intégrer ce patrimoine dans des projets d'ensemble (parc à thème « eau », circuits thématiques),
- Sur l'ensemble de ce territoire, mener une réflexion sur un projet de valorisation de ce patrimoine visible depuis le domaine public (le long des chemins ruraux, des routes), en commençant par les lieux de vie les plus fréquentés du territoire : abords de villes, de villages, de sites naturels et lieux de promenades, selon des critères de fréquentation et de cohérence de projet.

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : associations locales (APICQ, les Amis du Vieux Caussade et de son Pays, Association des Amis de Septfonds), associations nationales actives sur le territoire (Solidarités Jeunesses par exemple), DDE, Comité Départemental de Tourisme...
- **Études opérationnelles** : paysagiste, BET spécialisé, DDE.
- **Travaux** : associations (APICQ, Solidarités Jeunesses, Maison du Patrimoine de Caylus...), entreprises spécialisées (menuisiers, maçons), fournisseurs de matériaux locaux (carriers).

6- BONNES PRATIQUES

- **Opérations réalisées sur le territoire** par des associations : chantiers de l'APICQ à Mouillac (puits), Association Solidarités Jeunesses à Septfonds (lavoirs), etc.

Bibliographie recommandée :

- *Lavoirs en Tarn-et-Garonne*, brochure, CAUE 82.

7- ILLUSTRATIONS

**Le patrimoine rural lié à l'eau donne une identité au territoire,
il met en valeur les richesses naturelles et constitue un « patrimoine » à découvrir...**

Une mare empierrée



Un réservoir à eau de pluie



AUTOUR DE L'EAU

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LA GESTION

LES BERGES DES COURS D'EAU

N°24

Contexte

Le Pays Midi-Quercy possède un réseau dense de cours d'eau plus ou moins importants. La plupart d'entre eux souffrent d'un manque d'entretien et d'un manque d'accès le long des berges. Cette situation a été reconnue comme dommageable à la qualité des paysages et au développement des activités de loisirs.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Constituer un réseau de cours d'eau, en commençant par les plus importants, intégrés dans les circuits de chemins de randonnées ou de découverte, ou simplement accessibles aux riverains,
- Constituer un linéaire de ripisylves inventoriées et exemplaires,
- Contribuer à une meilleure qualité des milieux naturels, à leur mise en réseau et à la lutte contre les inondations.

2- CONTENU

- Actions de renouvellement de la ripisylve : nettoyage, enlèvement des embâcles, terrassements pour consolider des berges, plantations, sélection du bois d'œuvre,
- Actions de conventionnement avec des propriétaires pour permettre l'accès au cours d'eau et la réalisation de chemins le long des berges,
- Plans de gestion à long terme des travaux réalisés en recherchant des prestataires (dans certains cas les agriculteurs riverains et / ou les propriétaires),
- Actions sur les zones d'épandage des cours d'eau (remise en prairies, bandes enherbées...),
- Mise en place, dès le départ, de modalités de gestion par site de façon à conforter ce qui a été fait.

3- LOCALISATION

Sur l'ensemble du Pays, à prioriser selon les actions déjà engagées par le Contrat de rivière sur le secteur qu'il couvre et selon les actions déjà engagées par d'autres structures.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Établir un **panel** de linéaires de berges susceptibles de former un volant d'actions pour 2 à 3 ans ; choisir celui-ci en fonction de l'intérêt paysager, patrimonial, de la fréquentation du site, de la proximité de chemins existants, de l'association possible avec d'autres actions, de l'articulation avec le Contrat de rivière, de la fréquentation du site, de son intérêt écologique, etc. Ces critères de choix sont à définir par le Pays et les Communautés de communes, en lien avec les bassins versants.
- Établir préalablement pour chaque cours d'eau (ou section, ou site) un **cahier des charges** des travaux à effectuer et des autres actions à réaliser à court ou moyen terme, essentiellement :
 - préciser la nature des problèmes rencontrés (friches, embâcles, manque d'accès...), en apprécier l'importance (surface, nombre d'arbres...),
 - recenser les propriétaires et se mettre d'accord avec eux sur un objectif commun,
 - identifier les travaux à effectuer et les quantifier,
 - quantifier et prévoir la gestion ensuite, déterminer les prestataires et les financements.
- Passer des **conventions** avec les propriétaires si nécessaire, pour le passage, pour les travaux ou pour la gestion ultérieure.
- Mettre en place un **programme annuel** de travaux sur la base des cahiers des charges ; réaliser les travaux en général au cours de la saison hivernale, accompagner cette action d'une remise en état environnementale et esthétique des abords du site.

- Mettre en place des **lieux et instances de débats** avec les partenaires engagés à l'échelle des bassins versants.
- Effectuer un **bilan des travaux** et le capitaliser afin d'engager dans les meilleures conditions le tronçon suivant (l'année suivante) ou des travaux similaires sur d'autres cours d'eau.

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : agriculteurs, riverains, acteurs du Contrat de rivière Aveyron aval - Lère, Conseil Général (Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières - CATER), DIREN (service Sites, paysages et nature), DDE, DDAF, Chambre d'Agriculture, ADASEA du Tarn-et-Garonne, Comité Départemental de Tourisme, Comité de Randonnée du Tarn-et-Garonne...
- **Études opérationnelles** : les mêmes ainsi que les Communautés de communes, l'association Campagnes Vivantes, des ingénieurs écologues, paysagistes, entreprises paysagistes et forestières spécialisées.
- **Travaux** : Office National des Forêts (ONF), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), chasseurs et pêcheurs, associations de protection de la nature.

6- BONNES PRATIQUES

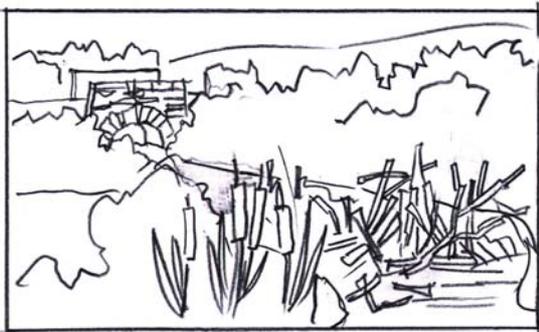
- **Opérations locales** avec l'équipe d'entretien des cours d'eau et des sentiers de randonnée des Communautés de communes (exemple : en Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron).

Bibliographie recommandée :

- *Entretien des petits cours d'eau : guide pratique*, Parc Naturel Régional de Normandie - Maine.

7- ILLUSTRATIONS

Des cours d'eau peu entretenus...



... retrouvent pleinement leur rôle
et redeviennent visibles



Des cours d'eau peu accessibles...



... sont de nouveau fréquentés



AUTOUR DE L'EAU

VALORISATION ET GESTION ÉCOLOGIQUE

LES LACS COLLINAIRES

N°25

Contexte

Les lacs collinaires sont des éléments récents, apparus il y a une trentaine d'années dans le paysage des coteaux du Midi-Quercy. Ils ont été créés pour l'irrigation des terres. La mise en service de réseaux collectifs d'irrigation à partir des lacs du Tordre, du Gouyre et du Gagnol a facilité les conditions d'irrigation et certains lacs individuels servent de réserve d'appoint (bienvenue lors des étés de sécheresse comme l'été 2003).

Tous ces plans d'eau libres créés artificiellement à des fins purement économiques peuvent devenir des milieux naturels à part entière. De nombreux oiseaux font déjà halte sur ces plans d'eau et leur colonisation par les poissons est une réalité. Par contre, ils ont modifié les milieux préexistants en offrant des surfaces de réchauffement de l'eau et en empêchant la libre circulation de la faune aquatique le long du cours d'eau.

Le temps fait apparaître certains dysfonctionnements, comme l'envasement des lacs ou le lessivage des terres qui comblent les lacs, réduisant ainsi leurs capacités de stockage d'eau.

Il s'avère important de créer dans le bassin versant autour du lac collinaire les conditions de sa pérennité et de la qualité de son eau.

La présence d'un plan d'eau dans une exploitation peut bénéficier à la diversification de l'activité vers le tourisme : plan d'eau aménagé pour la pêche ou la promenade. Les lacs collinaires font partie de l'outil de travail des agriculteurs, il est donc primordial que toute action sur ces lacs soit compatible avec le maintien d'un revenu.

1- OBJECTIFS

- Promouvoir des usages complémentaires pour les lacs collinaires : pêche, promenade, niche écologique, accueil d'avifaune et de flore de zones humides,
- Favoriser l'intégration paysagère des lacs collinaires et encourager à un changement vers des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement,
- Rétablir un équilibre dans le bassin versant : limiter l'érosion des sols qui comble les lacs, maintenir la faune aquatique en aval, maintenir une eau « vivante »,
- Rétablir des continuités écologiques (faune, microfaune),
- Agir sur la qualité de l'eau,
- Abriter des auxiliaires de culture.

2- CONTENU

- Désenvasement des lacs pour retrouver le volume d'eau initial,
- Réintroduction de la flore spontanée de la ripisylve et des berges de plan d'eau (par un entretien sélectif),
- Bandes enherbées autour des ruisseaux d'alimentation et autour des lacs (filtration, épuration des eaux de ruissellement qui ont lessivé le champ),
- Aménagements complémentaires dans le bassin versant pour éviter le comblement des lacs,
- Au cas par cas, aménagements complémentaires autour du lac pour un usage récréatif et de loisirs (pêche, pique-nique, promenade).

3- LOCALISATION

Lacs collinaires des coteaux du Quercy Vert et des coteaux du Quercy Caussadais.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Action basée sur le volontariat des propriétaires, **appels à projets**,
- Diagnostic du bassin versant qui alimente le lac : les productions, les pentes, l'écoulement des eaux et l'érosion des sols,

- Bilan écologique du lac et du cours d'eau, en amont et en aval (avec quelques indicateurs ciblés, par exemple la présence de libellules, de poissons, de végétation de zones humides... pour la faune et la flore, mesures d'indicateurs de la composition physico-chimique de l'eau : nitrates, PH...);
- Préconisations de mesures à l'échelle du bassin versant : travail du sol, talus, plantations de haies, bandes enherbées autour du cours d'eau et du lac,
- Réalisation de travaux par l'exploitant, avec du matériel qui peut être acheté par une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA): désenvasement, installation de bandes enherbées, implantations de haies ou de talus dans le bassin versant, entretien sélectif des berges.

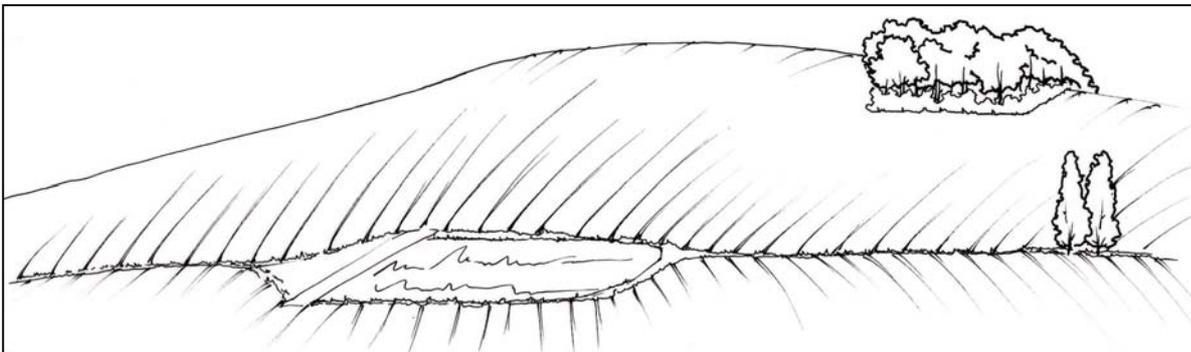
5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : l'agriculteur peut se rapprocher de l'ADASEA pour établir le diagnostic, ainsi que des associations naturalistes et du Conseil Général.
- **Études opérationnelles** : même remarque (l'agriculteur peut se rapprocher de l'ADASEA pour établir le diagnostic, ainsi que des associations naturalistes et du Conseil Général).
- **Travaux** : DDAF, ADASEA, Associations Syndicales Autorisées (ASA), associations naturalistes, associations d'agriculteurs, association Campagnes Vivantes, Fédération Départementale des CUMA (FDCUMA), Conseil Général, Chambre d'agriculture.

6- ILLUSTRATIONS

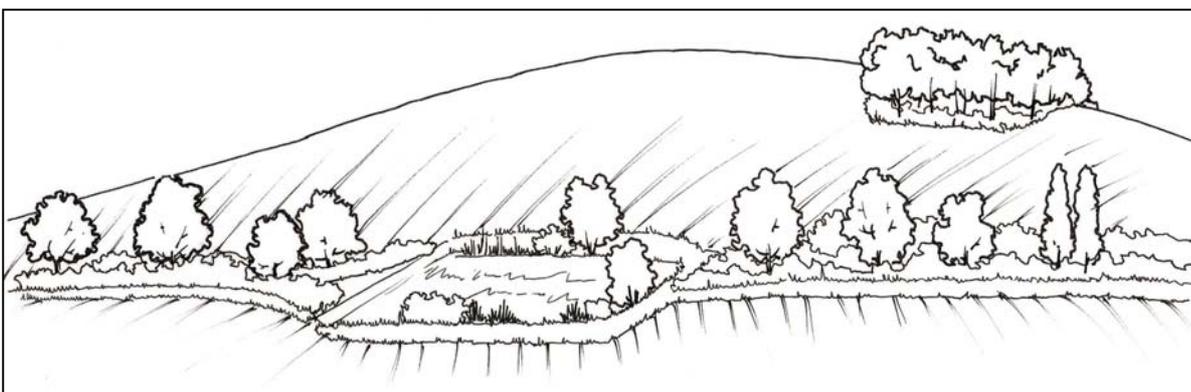
Avant

- . Retenue collinaire en contact direct avec l'espace cultivé



Après

- . Protéger la digue de toute végétation,
- . Maintenir une bande enherbée autour du lac et du ruisseau,
- . Préserver la végétation de zone humide autour du lac,
- . Préserver une ripisylve naturelle le long du cours d'eau,
- . Actions sur le bassin versant : travail de la terre, talus, haies.



AUTOUR DE L'EAU

VALORISER

L'EAU EN MILIEU URBAIN

N°26

Contexte

L'eau est élément identitaire fort du Pays Midi-Quercy, traversé par la rivière Aveyron et ses affluents d'est en ouest, de façon médiane sur le territoire.

L'eau a façonné les paysages et les espaces urbains des villes, des villages et des hameaux.

L'eau prend une double configuration sur le territoire : elle apparaît ou disparaît selon les matériaux du sous-sol (souterraine et cachée dans le Causse, présente de façon visible dans la plaine et la vallée).

Pourtant garante de la vie de la cité, elle n'est actuellement pas valorisée en milieu urbain.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Valoriser le patrimoine bâti lié à l'eau,
- Constituer des pôles de vie et d'animation autour de ce patrimoine,
- Gérer et valoriser les berges et les bords de l'eau en milieu urbain, particulièrement dans les zones inondables,
- Contribuer à une meilleure qualité de l'eau lors de la traversée des espaces urbains, y compris dans le réseau fin des fossés et des rus,
- Transmettre et faire découvrir aux usagers du territoire (enfants, habitants, promeneurs, touristes...) l'eau et son histoire.

2- CONTENU

- Tous les aménagements créant des accès vers le patrimoine, des promenades sur les berges, doivent être réfléchis et **conçus en continuité du maillage existant des chemins**, d'une part vers le reste du bourg (maillage urbain), d'autre part vers le milieu naturel (maillage des sentiers de randonnée).
- Les sites choisis doivent être représentatifs du patrimoine. Ils doivent permettre la mise en place d'aménagements et de circuits cohérents et continus, en évitant les coupures, les passages interrompus le long des berges.
 - **Actions de valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau** → voir la fiche n°23 « Identifier, préserver et valoriser le petit patrimoine bâti lié à l'eau » dans un contexte urbain : aménagements de liaisons piétonnes, balisage depuis le bourg centre, diffusion d'informations (historiques, croyances), création de lieux susceptibles d'accueillir des animations thématiques, actions visant à retrouver les usages anciens de l'eau (remise en fonctionnement des lavoirs...).
 - **Actions de mise en valeur des berges et bords d'eau** → voir la fiche n°24 « Améliorer l'accessibilité et la gestion des berges des cours d'eau » : nettoyage, curage, abattage, stabilisation des berges, optimisation des flux ; choix d'un vocabulaire urbain caractéristique des bords d'eau pour tous les aménagements futurs (matières, couleurs...).
 - **Actions de conventionnement** avec les propriétaires pour permettre l'accès aux berges et le cheminement des bords de l'eau ; **actions de gestion et d'entretien** de ces nouveaux espaces d'accueil (recherche de prestataires, de futurs gestionnaires) pour contribuer à une **meilleure qualité des eaux** : sensibiliser les habitants, les usagers sur la fragilité de l'élément eau (pollution, dégradations, gaspillage).

3- LOCALISATION

- L'ensemble des villes, villages, bourgs, hameaux et lieux-dits du Pays Midi-Quercy en bordure de cours d'eau : voir dans le « Diagnostic partagé » les cartes « Typologie urbaine » et « Reliefs et hydrographie ».
- En particulier : Caussade et la Lère (le quartier des tanneries), Septfonds et ses 7 fontaines, les bastides et les anciens ports dominant l'Aveyron dans le terroir des Terrasses et Vallée de l'Aveyron : Albias, Nègrepelisse, Bioule, Bruniquel.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Tous les projets « urbains »** menés par les collectivités locales en cours et à venir peuvent **intégrer une démarche de valorisation de l'eau** et du patrimoine lié à l'eau dans un projet plus global, par exemple : restaurer un ancien lavoir mis à jour lors de travaux de réfection de voirie, conserver un vieux puits dans un projet de lotissement communal...
 - **Inventorier les projets** situés sur le domaine public et privé le long des ruisseaux, des cours d'eau,
 - **Dégager des axes prioritaires d'intervention** : les éléments les plus remarquables, les berges les plus dégradées, les liaisons prioritaires à mettre en place (proches des lieux les plus fréquentés comme écoles, parc...),
 - **Rechercher des partenaires et des porteurs de projets** (publics, privés) pour lancer les opérations d'aménagement avec les communes (valoriser le patrimoine public en lien avec l'eau) et avec les particuliers (permettre le cheminement le long des berges des ruisseaux traversant les quartiers, comme élément possible de liaison inter-quartiers pour piétons et cycles, par des conventions de servitude de passage entre riverains et communes, baux emphytéotiques).
- **Valorisation**
 - **Circuit de découverte « eau et village »**, avec une signalisation adaptée, sur les usages de l'eau en milieu urbain, la place de l'eau dans un rôle social et fédérateur autour des lavoirs (autrefois appelés « les moulins à parole » ou « l'hôtel des bavardes »), autour des fontaines.
 - **Chantiers-écoles ou chantiers ouverts à tous** associant les habitants, les enfants, les entreprises, les associations, les communes, sur des éléments-repères : « le lavoir du village », le nettoyage d'un site dégradé, « la mare du hameau », etc.
 - **Choix d'un vocabulaire urbain** en lien avec cette valorisation de l'eau : évocation de l'eau dans le choix des matériaux et le design des mobiliers urbains, signalétique, circuits de découverte « eau et village ».

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : associations locales (APICQ, les Amis du Vieux Caussade et de son Pays, Les Amis de Septfonds, Solidarités Jeunesses, Campagnes Vivantes...), Comité Départemental de Tourisme, DDE, Agences de Bassin.
- **Études opérationnelles** : paysagiste, Bureau d'Étude Technique spécialisé, DDE.
- **Travaux** : association Campagnes Vivantes, entreprises Voiries et Réseau Divers, entreprises spécialisées (menuisiers, maçons), fournisseurs de matériaux locaux : carriers, pépiniéristes et fournisseurs locaux (plantes, accessoires de plantation...).

6- BONNES PRATIQUES

- **Fiche projet pilote n°11** : « Valorisation de l'eau en milieu urbain à Albias, Nègrepelisse, Bioule et Montricoux ».
- **Fiche projet pilote n°2** : « Extension de bourg et lotissement à St Cirq »
- **Fiche projet pilote n°3** : « Extension de bourg et lotissement à Monteils »
- **Fiche projet pilote n°5** : « Entrée et traverses urbaines à Albias / Réalville »
- **Fiche projet pilote n°6** : « Entrée et traverse de bourg à Montricoux ».

7- ILLUSTRATIONS

**La valorisation de l'eau en milieu urbain... donne une identité aux espaces urbains,
conforte des pôles de vie et d'animation...**

L'eau en milieu urbain avant

. Des éléments du petit patrimoine peu mis en valeur



L'eau en milieu urbain après

. De nouveaux pôles de vie et de convivialité se créent autour de l'eau



Exemple de restauration possible d'un lavoir

. Un lavoir non restauré



. Un lavoir restauré (hors Pays Midi-Quercy)



